



**Compte rendu/Procès-verbal-40**  
**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**De la Séance du Conseil Municipal du 26/04/2024 à 19h00**

Séance du : vingt-six avril deux mille vingt-quatre.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19/04/2024 conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du CGCT.

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de Saint-Auban,

Séance ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Claude CEPPI,

A été désigné(e) comme secrétaire de séance : Mme Françoise PASCAL-LOUIS

*Dans l'ordre du tableau :*

*Conseillers élus : 11 conseillers en fonction : 11 conseillers présents : 10 conseillers absents : 1 Procurations : 1*

<b>Présents à la séance :</b>	ROMANO Hervé, 3 <sup>ème</sup> adjoint	GIBERT Nicole
CEPPI Claude, le maire	FOUQUES Danielle	CHOLLET François
PASCAL-LOUIS Françoise, 1 <sup>ère</sup> adjointe	CAILLEUX Jean-Victor	PASCAL Jean-Pierre <i>absent-procuration</i>
PASCAL Yves, 2 <sup>ème</sup> adjoint	DAVID Joëlle	PASCAL Alexandra

Excusé avec pouvoir : M. Jean-Pierre PASCAL a donné procuration à Mme Françoise PASCAL-LOUIS

Absent sans procuration : 0

Monsieur le maire souhaite rajouter une délibération à la séance, il s'agit d'autoriser monsieur maire à signer une Déclaration Préalable de travaux concernant la création de 2 velux bâtiment communal (exception).

**Présentation en début de séance par le chargé de mission de tous les projets pour la réalisation du POLE-NATURE : (ci-dessous projets avec un suivi administratif)**

Préparer l'achat des toilettes sèches pour l'année 2025, solliciter une subvention.

Attente de validation du devis des panneaux de balisage pour toutes les pistes de VTT, il est demandé de faire soit un devis que pour les pistes de Saint-Auban soit de préparer une récupération auprès des autres communes concernées.

**01-delibération : Plantation forestière dans la forêt communale parcelle 11.a**

**Monsieur le Maire expose** au conseil municipal le projet de plantation forestière dans la parcelle 11.a de la forêt communale.

Travaux proposés :

Reboisement des bandes coupées et des trouées créées dans les interbandes. Il s'agira de constituer des bouquets de dissémination et un peuplement mélangé.

Ce sont 550 plants de diverses essences qui seront replantés adaptées au futur climat.

Le plan financier prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant prévisionnel HT	100%	10 549.00 HT €
<b>Région PACA</b>	<b>60%</b>	<b>6 329.40 €</b>
<b>Département des Alpes-Maritimes</b>	<b>20 %</b>	<b>2 109.80 €</b>
Commune	20 %	2 109.80 HT €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de travaux sylvicoles susmentionnés.
- Sollicite une subvention la plus haute possible d'au moins 60% de la part de la Région PACA.
- Sollicite une subvention la plus haute possible d'au moins 20% de la part du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.
- Dit que la part communale sera inscrite au budget communal.
- Autorise le Maire à mener à bien cette opération et à signer tous les documents y afférents.

## **02-délibération : Création de poste saisonnier service technique juillet à décembre 2024**

### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités des services, de créer un poste pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions suivantes :

### **Toutes les tâches d'agent technique rural polyvalent :**

- Travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie...).
- Elagage, débroussaillage, coupe et arrosage des espaces verts.
- Entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés, signalisation et sécurité des chantiers.
- Nettoyage des locaux techniques et des toilettes publiques.
- Entretien courant, rangement et manutention du matériel communal.
- Réaliser des opérations de manutention.
- Assurer le salage des routes et déneigement des voies communales en période de verglas en hiver.
- Aider à l'organisation des fêtes et des cérémonies.
- Et autres travaux incombant aux agents technique rural polyvalent...

Pour une durée maximale de 6 mois de juillet 2024 à décembre 2024

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30/09/2023

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'1 emploi non permanent,

Grade : d'adjoint technique, à temps complet à raison de 35h00 heures hebdomadaires

Besoins principaux du service : besoins saisonniers

- Elagage, débroussaillage, coupe et arrosage des espaces verts.
- Nettoyage des locaux techniques, des voies communales et des toilettes publiques.
- Aider à l'organisation des fêtes et des cérémonies
- Assurer le salage des routes et déneigement des voies communales en période de verglas en hiver

Le tableau des emplois joint en annexe est ainsi modifié à compter du 01/07/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE : d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

PRECISE : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget communal.

## **03-délibération : DP-pose de 2 velux toiture bâtiment communal ex-perception**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L421-1 ;

Considérant que la commune de Saint-Auban est propriétaire du bâtiment cadastré A 197, 404 avenue du 11 novembre à Saint-Auban.

Considérant que la commune souhaite procéder à la pose de 2 velux sur la toiture du bâtiment communal susmentionné.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont dans la continuité du programme « Mise aux normes d'un gîte rural ex-appartement du percepneur ».

Considérant en application de l'article L421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, que ces travaux sont soumis au dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal : d'autoriser monsieur le maire à solliciter toutes les autorisations administratives et à engager les formalités réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :** Approuve l'ensemble des dispositions susmentionnées.

**Affaire : terrains M. LIEUTAUD**

La délibération concernant l'affaire des terrains de M. feu Marcel LIEUTAUD est ajournée, car monsieur le maire portera à la connaissance du conseil de nouveaux éléments lors de la prochaine réunion de travail du 27/04/2024.

**Affaire : Création poste école, entretien et bibliothèque**

La délibération création d'un poste pour entretien des locaux communaux, animatrice bibliothèque et aide maternelle est reporté.

**Affaire : avis et approbation sans délibération prime du pouvoir d'achat**

Le conseil municipal prend connaissance du modèle de délibération concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle que monsieur le maire doit présenter à la saisine du CDG06 avant approbation finale par le conseil municipal.

**Questions diverses****Projet adhésion syndicat mixte de protection vidéosurveillance :**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du courrier du 18/03/2024 du conseil départemental des Alpes-Maritimes portant sur une adhésion au syndicat mixte de protection vidéosurveillance. Cette affaire sera délibérée à un prochain conseil municipal.

**Projet nouveau site de NATURA 2000 « Haut-Estéron et Lane » :**

L'ensemble du conseil municipal n'est pas favorable à ce projet, il souhaite qu'une note soit rédigée et adressée au président de la CAPG.

**Projet parking au bas du village :**

Le conseil municipal souhaite voir les plans, monsieur le maire se charge de les récupérer auprès de la CAPG.

**Docteur à Saint-Auban :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a pris contacte avec un médecin pour une éventuelle installation à l'ancien cabinet médical. Le conseil souhaite avoir un suivi de cette affaire car le manque de médecin pèse difficilement sur la vie des administrés de la commune.

**Il est précisé que ce dossier fait partie des priorités communales.**

**Parking place du village :**

Monsieur Jean-Victor CAILLEUX souhaite refaire le marquage des places de stationnement sur la place du village.

**Festivités estivales :**

Mme Nicole GIBERT informe que 3 soirées estivales du Conseil Départemental des A-M sont programmées :

- Le vendredi 2 aout 2024
- Le samedi 10 aout 2024
- Et le 17 aout 2024.

Comme convenu l'année dernière, M. Hervé ROMANO informe que les membres de l'association Saint-Auban d'hier et d'aujourd'hui organiseront « La journée patrimoine saint-aubonais » le dimanche 28 juillet 2024.

Il est aussi rappelé que le PNR organisera « La nuit des forêts » aux bords des lacs le 15 juin prochain.

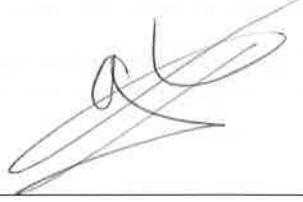
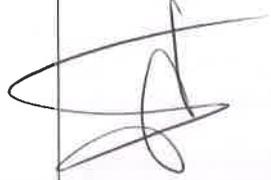
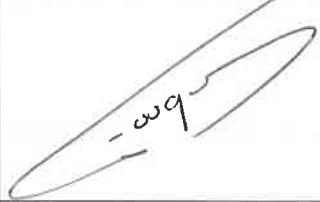
Fin de séance à 20h00

Le texte du procès-verbal est approuvé par tous les membres présents à la séance.

Le maire  
Claude CEPPI



**Les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau**

<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b> Françoise PASCAL-LOUIS		Joëlle DAVID	
<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b> Yves PASCAL		Nicole GIBERT	
<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b> Hervé ROMANO		François CHOLLET	
Danielle FOUQUES		Jean-Pierre PASCAL	<b>Excusé a donné procuration à Mme Françoise PASCAL-louis</b>
Jean-Victor CAILLEUX		Alexandra PASCAL	